

<b>COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>SEANCE DU 23 MAI 2020</b>
---

**Le vingt-trois mai deux mille vingt, à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Fabienne DEVEZE, Maire**

**Etaient présents** : Fabienne DEVEZE, Sylvie JOUBIN, Julien LORENZO, Stéphanie DUPUIS, Thierry HEDAN, Stéphanie MARTIN, Jean Claude DEROUET, Bernard PERRODOUX, Gisèle ANJORAN, Philippe MAILLARD, Sylvie CANDONI, Marie Christine APCHIN, Amanda PIKE, Nathalie DURVAL, Marie Christine MAUDUIT, Eugénie FARAGO, Lionel BERGERON, Jérôme MATHA, Bruno LEDUC, Carine LERNOULD, Frédéric GOUNEAU, Pierre DE LA SOUJEOLE, Samy WOLFF

**Secrétaire de Séance** : Marie Christine APCHIN, candidat est élu secrétaire à l'unanimité

**ELECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE MORAINVILLIERS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité,

Monsieur le Président de séance rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

**Madame DEVEZE Fabienne** est candidate à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants ci-après :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins :	23
Nombre de suffrages déclarés nuls (art L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Madame DEVEZE Fabienne est proclamée maire et a été immédiatement installée.

**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-2,

Considérant qu'en vertu de l'article précité, le conseil municipal détermine le nombre des adjoint(e)s au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que la commune de Morainvilliers, classée dans la strate de 2 500 -3 499 habitants dispose que 23 membres au sein de son conseil municipal,

Considérant par conséquent que le conseil municipal peut déterminer librement le nombre d'adjointes et adjoints dans la limite maximale de 6 postes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de créer, 5 postes d'adjoints au Maire.

## **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-7-2,  
Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal,

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,  
Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel de candidature, le maire a constaté une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire, dont les noms sont les suivants :

Sylvie JOUBIN  
Julien LORENZO  
Stéphanie DUPUIS  
Thierry HEDAN  
Stéphanie MARTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins :	23
Nombre de suffrages déclarés nuls (art L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

La liste conduite par Madame JOUBIN Sylvie ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre de la liste et installés immédiatement

Madame JOUBIN Sylvie : 1<sup>er</sup> adjoint  
Monsieur LORENZO Julien : 2<sup>ème</sup> adjoint  
Madame DUPUIS Stéphanie : 3<sup>ème</sup> adjoint  
Monsieur HEDAN Thierry : 4<sup>ème</sup> adjoint  
Madame MARTIN Stéphanie : 5<sup>ème</sup> adjoint

Pas d'autres points à l'ordre du jour, séance levée à 11h30

Morainvilliers le 23 mai 2020  
Le Maire  
Fabienne DEVEZE

